



Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2007-18-5

Ottawa, le 21 février 2008

Avis de consultation et d'audience

25 février 2008

Vancouver (Colombie-Britannique)

Retrait et changements à des demandes

Suite à ses Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2007-18 du 19 décembre 2007, CRTC 2007-18-1 du 10 janvier 2008, CRTC 2007-18-2 du 15 janvier 2008, CRTC 2007-18-3 et CRTC 2007-18-4 du 18 janvier 2008, le Conseil annonce ce qui suit :

- 1. L'article suivant est retiré de cette audience publique et sera reporté à une date ultérieure :**

Article 35

Québec (Québec)

No de demande 2007-1374-4

Demande présentée par 9183-9084 Québec inc. afin d'acquérir l'actif des entreprises de programmation de radio CHRC Québec de 591991 B.C. Ltd (Corus).

- 2. La demande suivante sera considérée dans la phase comparante de cette audience :**

Article 27

Nanaimo (Colombie-Britannique)

No de demande 2007-0363-8

Demande présentée par la Société Radio-Canada (SRC) en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation de radio de langue anglaise CBCV-FM Victoria.

3. **Des documents additionnels ont été ajoutés au dossier public de la demande suivante :**

Article 6

Vancouver (Colombie-Britannique)

No de demande 2007-1425-5

Demande présentée par Astral Media Radio inc. en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise à Vancouver.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>